



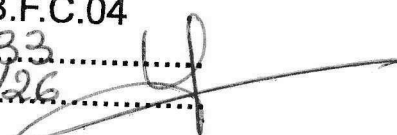
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF du 10^{ème} RALLYE VHC de la Vallée de l'ognon 06 et 07 NOVEMBRE 2026

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROYE AUTO SPORT, organise le 06 et 07 NOVEMBRE 2026 avec le concours de la Mairie de FRANCHEVELLE sous le patronage de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Une compétition automobile régionale dénommée : 10ème Rallye Régional VHC de la Vallée de l'Ognon

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2027.
- Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026.
- Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 40-533
du 02/07/26


INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ROYE AUTO SPORT
Nom du Rallye :	Rallye Régional VHC de la Vallée de l'Ognon
Date :	06 et 07 NOVEMBRE 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	La Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2027. Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026. Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	70 du 02/07/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	533 du 02/07/26
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHARTON Aurélien
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail :	asaras70@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	CHARTON Aurélien
Membres :	ASA ROYE AUTO SPORT
Secrétariat du Rallye, Adresse :	12Bis route sous le Mont Vannes 70270 SAINT BARTHELEMY
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail:	asaras70@gmail.com
Permanence du Rallye :	FRANCHEVELLE
Lieu, date, horaire :	Stade de Foot, le 06 et 07 NOVEMBRE 2026 de 06h00 à 23h00
Organisateur technique	
Nom :	CHARTON Aurélien
Adresse :	9 Rue des Champs 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail :	asaras70@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 14 SEPTEMBRE 2026
Ouverture des engagements	Lundi 14 SEPTEMBRE 2026
Clôture des engagements	Lundi 26 OCTOBRE 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 31 OCTOBRE
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 31 OCTOBRE à partir de 08h30 Lieu à définir
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 31 OCTOBRE et Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 à partir de 08h30
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	FRANCHEVELLE, Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 de 13h00 – 18h30
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	FRANCHEVELLE, Vendredi 06 NOVEMBRE de 13h30 – 19h00
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Stade de FRANCHEVELLE à partir de 13h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 20h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 21h30
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 21h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Par écrit aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Stade de FRANCHEVELLE à 08H00 (1 ^{ère} VHC) le 07 NOVEMBRE 2026
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026 au Stade de FRANCHEVELLE à 16h54 (1 ^{ère} VHC)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026 au Garage PIERRAT à Melisey à l'arrivée du rallye
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026, 30min après la dernière voiture au Parc Concurrents
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026 – Salle des fêtes de FRANCHEVELLE 1h après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Josiane CHARLEUX	Licence n°9434
	Claude COMDAMIN	Licence n°122813
	François BRESSON	Licence n°47951
Directeur de Course :	Christophe GALLAIRE	Licence n°242385
Directeur de Course Adjoint :	Jean-Jacques SICHLER	Licence n°17673
Médecin Chef :	Michel WIEDENKELLER	Licence n°146262
Commissaire Technique responsable :	Daniel HAEFFELIN	Licence n°12679
Commissaire Technique VHC :	Jean-François GERARD	Licence n°136207
Chargés des relations avec les concurrents :	Jocelyne ANGELMANN	Licence n°233639
	Monique FRANCE	Licence n°29181
Chargés des relations avec la presse :	Aurélien CHARTON	Licence n°176477

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10^{ème} Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon, doit être adresser à Mme STEVENOT Justine – 5 chemin des Lapierres 70270 SAINT BARTHELEMY (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 26 Octobre 2026 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures, limité à 150 voitures pour les 3 rallyes

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580.00 €
- Engagement reçu avant le 01/10/2026 270.00 €
- Dont 5 euros pour le challenge commissaires ligue BFC

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 119.3 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « La Marine » 4.15kms et ES 2.4.6 « Le Moulin Millet » 9.15kms

L'itinéraire et le timing horaire figurent dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 31 OCTOBRE 2026 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 et/ou Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le rallye VHC ne fait pas l'objet d'une dotation en prix.

Des récompenses seront remises aux vainqueurs des différentes catégories annoncées au classement.

Parc regroupement à FRANCHEVELLE, 01h00 après l'arrivée du dernier concurrent du Rallye.